

Module E17: Organisation de travaux de bûcheronnage à risques particuliers

Description du module			
Collaborateur technique	Urs Moser et groupe de travail du projet Contremaître forestier		
Version	2.0		
Date	23.08.2012, approuvé par la CAQ Forêt le 13.06.2013		
Titre	E17 Organisation de travaux de bûcheronnage à risques particuliers		
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente Souhaitable: participation préalable au module E16 ou compétence équivalente.		
Compétences enseignées	Reconnaître les objets de bûcheronnage à risques particuliers, déterminer la méthode de récolte adéquate, préparer l'exécution de la coupe. Coordonner, diriger et surveiller les travaux. Evaluation qualitative et quantitative des travaux réalisés. <i>NB: Par bûcheronnage à risques particuliers, on entend par exemple des objets situés près de voies de communication ou dans des zones habitées, des travaux à effectuer dans des arbres sur pied ou en terrain difficile tel que des talus.</i>		
Contrôle des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Contrôle des objectifs d'apprentissage (exemple en situation à la fin du module):</u> Préparer un dossier de coupe, le présenter et justifier les décisions prises (méthodes de récolte, moyens de débardage, autres moyens techniques, sources de danger, prescriptions et mesures de sécurité, ordre de travail pour l'équipe, qualification des collaborateurs et des entrepreneurs participant aux travaux, programme du déroulement des travaux, coordination, normes de sécurité, organisation des secours, estimation des coûts). • <u>Tâche pratique (dans l'entreprise du candidat ou celle du stage):</u> Documenter l'analyse, la préparation (dossier de coupe), la réalisation (direction, surveillance, coordination, documentation) et l'évaluation (qualitative et quantitative) d'un objet de bûcheronnage à risques particuliers en conditions de montagne ou en zone urbaine. 		
Niveau	3 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)		
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les dangers que peut présenter (pour les collaborateurs ou des tiers) un objet à risques particuliers et la méthode suivie dans le cas concret pour cette détermination. • Expliquer les règles et mesures de sécurité spécifiques (relatives aux collaborateurs, aux tiers, aux objets et aux installations) pour les objets à risques particuliers. • Expliquer les méthodes de récolte, les moyens de débardage et autres moyens techniques et leurs domaines d'application ainsi que leurs risques respectifs et les mesures de sécurité correspondantes. • Expliquer la marche à suivre, les méthodes et les moyens à disposition pour l'analyse des objets de bûcheronnage à risques particuliers ainsi que pour la planification, la réalisation et l'évaluation des travaux. • Reconnaître et analyser un objet de bûcheronnage à risques particuliers et établir un dossier de coupe pour la réalisation des travaux (plan de situation, sources de danger, mesures de sécurité, méthodes de récolte, moyens de débardage et autres moyens techniques, ordres de travail aux collaborateurs, instructions aux entrepreneurs, calendrier des travaux, mesures de coordination des acteurs, information des tiers concernés, pré-calculation). • Esquisser et justifier la marche à suivre pour des travaux de bûcheronnage à risques particuliers (direction, coordination de l'engagement des différents acteurs, moyens techniques, surveillance). • Préparer les documents (p. ex. formulaire de rapport, protocole des travaux effectués) pour l'évaluation qualitative (déroulement, incidents, résultat) et quantitative (coûts, délais). 	K2	K2
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen de contremaître forestier.		
Offre du module sous cette forme	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans



Module E17: Organisation de travaux de bûcheronnage à risques particuliers

Identification du prestataire

Collaborateur technique	D. Ricci, CEFOR Lyss
Version	2.0
Date	27.05.2013, approuvé par la CAQ Forêt le 13.06.2013

Titre	E17 Organisation de travaux de bûcheronnage à risques particuliers	
Prestataires	Centres forestiers de formation de Lyss et de Maienfeld Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne	
Forme de l'offre	Module d'une semaine	
Contenu	<p>Evaluation des conditions d'un chantier de coupe à risques particuliers sous l'angle de la sécurité et de l'organisation du travail (zone urbaine, voies de communication, pente, machines, etc.)</p> <p>Définition des domaines de responsabilité (mandant – mandataire – surveillance – tiers)</p> <p>Documentation d'un chantier de coupe à risques particuliers depuis la planification et la pré-calculatation jusqu'à la réalisation et à la réception</p> <p>Présentation de l'équipement auxiliaire et des normes spécifiques du bûcheronnage à risques particuliers</p>	
Temps d'apprentissage	Théorie et bases	15 h
	Travail pratique, exercices	28 h
	Contrôle des compétences	7 h
	Total	50 h
Validité du certificat de compétence	10 ans	
Remarques		